

Domaines

compte rendu rapide du groupe de travail du 28 septembre 2016

Paris, le 29 septembre 2016

Ce groupe de travail, présidé par Mme Morin, Cheffe de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), se tenait à la demande des syndicats et en présence de représentants de la Direction RH.

Solidaires Finances Publiques, la CGT Finances Publiques et FO DGFIP ont remis les plus de 800 pétitions déjà signées, et rappelé leur opposition de fond à la réorganisation envisagée.

Nous ferons un compte rendu plus complet, notamment sur les orientations métier, mais afin de donner un maximum d'informations concrètes aux agents des Domaines et répondre à leurs attentes nous faisons un point d'étape sur les questions d'implantations et de RH.

Calendrier.

Les réorganisations seront effectives au 1^{er} septembre 2017, dès lors qu'elles seront validées au CTR (probablement au CTR emplois, qui arrêtera les volumes d'emplois, et qui est prévu pour le 24/11).

Les questions d'affectation seront à nouveau débattues lors du GT Mutations du 5 octobre, mais il faudra attendre la rédaction définitive de l'Instruction Mutations 2017 (fin novembre - début décembre en général) pour connaître précisément les règles qui seront appliquées pour le mouvement 2017.

La campagne de mutation débute début ou mi décembre, dès l'ouverture d'Agora Voeux, et s'achève en général autour du 20 janvier (date fixée chaque année par l'Instruction mutations).

Les modalités précises ne seront donc définitivement connues des agents des Domaines ... qu'au dernier moment !

Qui est concerné ?

A ce stade, les restructurations toucheront les implantations dans 11 régions. Ne sont donc pas (en tout cas pas encore !) concernés les agents de la DIE en Centrale, de la DNID, de la région Ile-de-France, de Corse et d'Outremer. Les CAV et pôles GPP ne sont pas directement impactés, toutefois tous les agents ayant une affectation « Direction » peuvent être concernés par l'effet des restructurations sur les emplois.

Et bien évidemment, tous les agents des Domaines - y compris dans les régions non concernées par la régionalisation - pourront être victimes des suppressions d'emplois qui n'épargneront pas les Domaines !

Pour Solidaires Finances Publiques, les exigences sont claires :

- identification précise d'un périmètre de réorganisation pour tous les agents exerçant les missions (entre autres du fait des affectations génériques « Direction »), qui doivent bénéficier selon nous d'une priorité pour suivre leur emploi, et une garantie prioritaire pour rester sur des emplois Domaine.

- Inscription de cette réorganisation dans l'arrêté annuel des restructurations ouvrant droit à toutes les formes de PRS – Prime de Restructuration de Service - : géographique, fonctionnelle, garantie de rémunération (l'engagement même écrit de la DG ne nous suffit pas !)

- Inscription claire dans l'Instruction Mutation du fait que tous les changements d'affectations (qu'ils soient générés par priorité, par garantie ou par convenance personnelle) ne soient pas décomptés comme une mutation, certaines garanties (notamment le protocole de 2007) pouvant être remises en causes suite à un changement d'affectation.

En effet, on se souvient des errements dûs au changement d'affectation imposé en janvier 2015 par la DG aux A évaluateurs, et il existe une grande disparité entre les Directions sur les volumes d'emplois ou la nature des missions (commissaires du gouvernement, ...).

Il faut donc que les droits de tous les agents soient préalablement garantis.

Pour la DG, c'est une autre musique !

Sur les emplois :

Seuls les emplois de catégorie A des pôles régionaux PGD (gestion) et supra départementaux ou départementaux PED (évaluation) seront inscrits au Tagerfip national avec un volume correspondant. En revanche, les autres emplois Domaine, A et B restent inclus dans l'affectation « Direction » et les C « Résidence ». Les Directeurs ne seront donc pas tenus de respecter les volumes préconisés par la DIE (ils ne le font pas déjà pour certains d'entre eux !).

Pour les B évaluateurs, si Solidaires a obtenu en juin, et fait confirmer le 28 septembre qu'ils seront bien inclus dans les PED, leur affectation restera « Direction ». Leur nombre restreint devrait permettre leur transfert, la DIE s'est engagée là dessus, mais le relèvement des seuils et les pertes d'emplois pourraient contraindre les Directeurs à opérer d'autres choix ultérieurement.

Sur les affectations :

- la priorité pour rejoindre les PGD et PED n'est pour l'instant envisagée que pour les inspecteurs exerçant aujourd'hui en gestion sur la résidence où sera implantée le PGD, et pour les inspecteurs évaluateurs affectés aujourd'hui « Eval Dom » sur la résidence où sera implantée le PED.

- Pour tous les autres, y compris les gestionnaires et évaluateurs exerçant aujourd'hui sur les emplois actuellement implantés dans les départements et transférés au pôle régional de gestion ou aux pôles supra départementaux, c'est demande de mutation au profil, sans aucune priorité, sur les PGD et PED !

Par exemple, un évaluateur de Rodez ou de Montauban n'aura, à supposer qu'il le souhaite, aucune priorité pour rejoindre le PED d'Albi, qui aura pourtant compétence territoriale sur l'Aveyron et le Tarn et Garonne ! Va comprendre !

- Toutes les autres affectations Domaine (hors DG et DNID évidemment) restent : « Direction » pour les B et A, et « résidence » pour les C, et au choix du Directeur comme actuellement.

Sur l'indemnitaire :

- c'est « pochette surprise » ! L'octroi d'une régime indemnitaire sera envisagée ultérieurement (pas de date donnée) et sans engagement de niveau, et pour les seuls PGD et PED ! Ce sera donc entre 0 et quelque chose, peut être, un jour, ou pas ...

Sur le maillage :

La DIE considère que les arbitrages ont été rendus, que les contextes particuliers ont été pris en compte (en clair si c'est trop loin on ne se déplacera plus !), et n'envisage pas plus de revoir sa copie que d'implanter ne serait-ce que des antennes !

Solidaires Finances Publiques a dénoncé cette approche, tant sur le fond :

- nous avons contesté la certitude de baisse des charges, du fait des fusions de communes qui vont entraîner des opérations immobilières excédant les seuils, que des contraintes budgétaires qui pourraient booster le Service Foncier 67.

- nous avons contesté les curseurs 70/30, dont même la DIE reconnaît la grande disparité de situations, et ce d'autant plus que les attributions précises des pôles de gestion et des SLD, qui perdureront dans tous les départements, y compris ceux qui auront un PGD, sont loin d'être clairement arrêtées !

- enfin, nous avons démontré à l'aide de nombreux exemples (Drôme Ardèche, Alpes de Hte Provence et Hautes Alpes, départements de montagne notamment au cœur du Massif Central, Nièvre, découpage illogique des 8 départements de Midi-Pyrénées en 2 PED seulement, ...) les difficultés de gestion de certains périmètres .

Mais là encore, les considérations dogmatiques et budgétaires ont prévalu.

Solidaires Finances Publiques dénonce les affectations au « profil », méthode archaïque qui a fait la preuve de son échec chronique, porteuse d'arbitraire, d'injustices et de dérives. Solidaires Finances Publiques continuera à porter les revendications des agents en terme de respect des droits et garanties, de moyens et de reconnaissance notamment indemnitaire, de soutien et de formation.